



2023 AIMP Pôle Formation et perspectives

En 2023, AIMP Pôle-Formation a réalisé 21 sessions de formations. (21 en 2022)

15 sessions du CATALOGUE ECLAT. (16 en 2022)

6 sessions à destination d'associations de la branche ECLAT, principalement du réseau AIMP. (5 en 2022)

L'intégralité des sessions a été réalisé en présentiel.

Les 21 sessions 2023 représentent 385 heures de formation (467 heures en 2022) soit -17,5% réparties sur 57 jours (66 en 2022).

Ces actions de formation ont été dispensées auprès de 157 stagiaires (126 en 2022).

Notre audit de surveillance Qualiopi du 20 novembre 2023 a été suivi de la confirmation par la Commission de Certification du maintien de notre certification Qualiopi.

A la suite de cet audit, les contrats des formateurs ont été revus avec la mise en place d'une Checklist de fin de formation. Nous y avons ajouté une checklist avant formation.

Notre audit de renouvellement est prévu pour le 9 janvier 2025.

En 2024, nous avons mis en place les « évaluations stagiaires et formateurs » du Catalogue ECLAT selon des modalités d'UNIFORMATION devenues obligatoires. Une adaptation a été nécessaire pour tous les acteurs de notre Organisme de Formation.

Les données 2024 seront à jour sur notre site dès que notre Bilan Pédagogique et Financier sera validé et transmis à qui de droit.

Pour 2025, Charles Guillaume Mela développe ses activités d'artiste ; nous l'avons remplacé dans la formation Improvisation jazz par Jean-Pascal Moget qui avait déjà encadré cette formation il y a quelques années. Madame Amélie Pône est également remplacée sur certaines formations par Madame Charlotte Macé.

Informations rédigées par Christophe Fontenay, directeur AIMP Pôle-Formation le 8/12/2024

